

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 3

01 – AIN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE

Ventes et cessions

509 386 009 RCS Bourg-en-Bresse.

TNM EMBALLAGES.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 329763.00 EUR.

Adresse : Zone Industrielle Des Prés Seigneurs, 1377 Avenue des Prés Seigneurs, 01120 Dagneux.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE ALVEO Société par actions simplifiée Au capital de 20 000 euros Siège social : 81 Allée du Beaujolais 01480 FAREINS 827 579 517 RCS BOURG-EN-BRESSE ET TNM EMBALLAGES Société par actions simplifiée Au capital de 329 763 euros Siège social : 1377 des Prés Seigneurs, Zone Industrielle des Prés Seigneurs 01120 DAGNEUX 509 386 009 RCS BOURG-EN-BRESSE AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte électronique sous signature privée en date du 30 juin 2026, la société ALVEO, société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros, dont le siège social est situé 81 Allée du Beaujolais 01480 FAREINS, immatriculée sous le numéro 827 579 517 RCS BOURG-EN-BRESSE, et la société TNM EMBALLAGES, société par actions simplifiée au capital de 329 763 euros, dont le siège social est situé 1377 des Prés Seigneurs, Zone Industrielle des Prés Seigneurs 01120 DAGNEUX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 509 386 009 RCS BOURG-EN-BRESSE, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société ALVEO par la société TNM EMBALLAGES. La société ALVEO ferait apport à la société TNM EMBALLAGES de la totalité de son actif, soit 1.322.081 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 772.247 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 549.833 euros. La société TNM EMBALLAGES détenant la totalité des 2.000 actions composant le capital social de la société ALVEO, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de ALVEO détenues par TNM EMBALLAGES un boni de fusion de 349 631 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2026, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société ALVEO depuis le 1er janvier 2026 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société TNM EMBALLAGES. La fusion sera réalisée le 30 septembre 2026 à minuit sous réserve que la publicité prescrite par l'article L. 236-6, alinéa 2 du Code de commerce ait été réalisée trente jours au moins avant cette date. A défaut, elle sera réalisée le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-11 du Code de commerce. La société ALVEO sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé pour être

annexé au registre du commerce et des sociétés au greffe du Tribunal de Commerce de BOURG-EN-BRESSE pour les sociétés ALVEO et TNM EMBALLAGES en date du 2 juillet 2026. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent. Pour avis.

